

RENFORCEMENT DES PARTENARIATS AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE
QUESTIONS LIÉES AU PROGRAMME CANADIEN DE COOPÉRATION INTERNATIONALE
DOCUMENT D'INFORMATION N° 1 DU CCCI

L'ACDI possède une vaste expérience auprès des organisations de la société civile dans les processus de développement. Les leçons qu'il a pu tirer de ces 35 années de collaboration et les principes plus récents sur lesquels se fonde l'aide internationale donnent à penser que la société civile des pays en développement doit être au cœur du renouvellement de la structure des partenariats. Cette structure vise à bien informer sur les rôles, les conditions et les défis auxquels sont confrontés les acteurs de la société civile avant que des mesures à tous les niveaux ne soient prises en vue d'accélérer la lutte contre la pauvreté dans les pays en développement. Pour assurer l'efficacité des partenariats, il faut comprendre les difficultés auxquelles sont confrontées les OSC du Sud et du Canada, tout en respectant les objectifs fondamentaux de l'ACDI en matière de coopération internationale.

La mise en œuvre par l'ACDI d'un *Cadre pour les partenariats plus efficaces* assurera une aide internationale plus novatrice, responsable, représentative et inculquera le sens de la citoyenneté mondiale à la population dans la mesure où l'Agence :

- a) fixera ses modalités de soutien aux partenariats d'après une solide compréhension des défis auxquels sont confrontés les acteurs de la société civile dans les pays en développement, tout en tenant compte du rôle complémentaire que jouent les partenaires de la société civile canadienne;
- b) abordera les problèmes liés à la récente marginalisation des OSC au chapitre de la coopération internationale canadienne, tant par l'accroissement des ressources allouées aux programmes ponctuels de partenariats que par la consultation systématique des intervenants. Cette pratique s'observe dans l'élaboration des politiques et des stratégies de mise en œuvre soulignées dans l'*Énoncé de politique internationale*, des programmes par pays aux politiques appliquées à l'ensemble des services de l'Agence;
- c) entreprendra une réforme des exigences opérationnelles qui menacent actuellement le fondement des partenariats équitables et le principe de la *Éprise en charge locale* » pour assurer une aide au développement efficace;
- d) mettra en place une stratégie renouvelée pour renforcer les partenariats de manière à obtenir de la population canadienne le soutien d'une infrastructure propre à favoriser la participation et l'engagement canadien au règlement des enjeux planétaires.

Le CCCI aborde chacun de ces volets dans un bref document d'information qui, nous l'espérons, stimulera la discussion avec la société civile sur des propositions qui serviront à l'élaboration d'un nouveau *Cadre pour les partenariats efficaces*.

1.0 PARTENARIATS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET RÉFORMES DE LA POLITIQUE D'AIDE DU CANADA

L'Énoncé de politique internationale (EPI) de l'année dernière faisait état d'un « engagement vis-à-vis des partenariats efficaces, mettant en valeur le rôle essentiel que jouent les organisations de la société civile [OSC] et le secteur privé dans les pays en développement et au Canada ». ¹ Des démarches engageant tous les membres de la société dans le processus de développement dans les pays en développement et avec les citoyens canadiens sont essentiels à la bonne gouvernance et à la mise en place d'institutions démocratiques.

En mai 2005, dans un rapport des membres du Comité permanent des affaires étrangères qui se sont penchés sur cet EPI, il est demandé au gouvernement d'établir un échéancier pour que l'aide canadienne atteigne 0,7 p. 100 du PIB d'ici à 2015, que l'APD ait un mandat législatif exclusivement axé sur la réduction de la pauvreté et que le Canada s'acquitte alors de ses obligations à l'égard des droits de la personne et « améliorera l'aide au développement grâce au renforcement des partenariats avec la société civile, tant au Canada qu'à l'étranger ». ²

De toute évidence, les responsables des politiques gouvernementales veulent donner un rôle de plus en plus important aux partenariats de la société civile dans le programme de coopération internationale. L'énoncé de politique de 2002 de l'ACDI en faveur d'une aide internationale plus efficace intitulé *Le Canada contribue à un monde meilleur* se fondait sur le renforcement des partenariats. Cette nouvelle orientation de la politique de réduction de la pauvreté de l'ACDI qui met l'accent sur « la prise en charge locale » des stratégies de développement a amélioré la coordination des donateurs et a accordé plus d'importance aux approches fondées sur des programmes (soutien budgétaire ou programmes appliqués à l'échelle d'un secteur pour les gouvernements des pays en développement). L'EPI a établi les principes généraux d'une aide efficace et indiqué que l'ACDI consacrerait les *deux tiers de son aide bilatérale* à un certain nombre de pays et concentrerait cette aide bilatérale dans cinq secteurs.

L'énoncé politique de l'ACDI de 2002 en faveur d'une aide au développement plus efficace reconnaît dans son introduction l'importance d'une société civile engagée pour que soient « établies, en matière de coopération au développement, des priorités claires et prises en charge localement ». Malheureusement, depuis ce temps l'Agence n'a pas vraiment abordé la question du rôle et de la place des partenariats de la société civile dans la mise en œuvre de programmes qui amélioreront ces dimensions de l'efficacité de l'aide canadienne au développement. En fait, de nombreuses OSC disent s'être senties exclues des réformes entreprises au chapitre de l'aide canadienne au développement.

En mars de cette année, lors de la réunion du Comité d'aide au développement de l'OCDE, le Canada était au nombre des donateurs ayant endossé la *Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement* dans laquelle ils ont établi des objectifs et des normes pour améliorer l'aide au développement (harmonisation, soutien des stratégies gouvernementales, orientations des programmes, etc.). ³ La *Déclaration de Paris* est le plus récent « modèle de partenariat »

¹ Voir le commentaire du CCCI sur l'Énoncé de politique internationale à l'adresse suivante : http://www.ccic.ca/f/docs/002_ipr_2005-04_ips_key_messages.pdf

² À la fin de juin, ce rapport a obtenu l'approbation de tous les partis à la Chambre des communes.

³ Voir la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement à l'issue d'un forum de haut niveau du CAD, en mars 2005 : « La prise en charge, l'harmonisation, la concordance, les résultats et l'imputabilité

lancé par les donateurs en matière de coopération au développement. Ce modèle part de deux hypothèses qui ont de profondes répercussions sur les relations des donateurs avec les acteurs de la société civile

- ❑ Les « partenariats » sont généralement la chasse gardée du gouvernement et toute autre relation relève de ces partenariats primaires.
- ❑ Les « partenariats » sous-tendent des intérêts communs à tous les niveaux du processus de développement et des pouvoirs égaux entre les partenaires consentants.

Les OSC canadiennes reconnaissent depuis longtemps la centralité de la prise en charge à l'échelle du pays et à l'échelle locale dans leur lutte contre la pauvreté et dans les efforts déployés pour atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Elles ont également critiqué les pratiques des donateurs en ce qui concerne la prise en charge, compte tenu que ces derniers offrent une aide au développement presque exclusivement offerte de gouvernement à gouvernement. Les OSC pensent que les nouvelles modalités de l'ACDI en matière de prestation d'aide ne tiennent pas compte des enjeux importants touchant les droits des personnes démunies, alors que ces enjeux, s'ils étaient abordés, auraient des effets positifs sur leurs conditions de vie. À cet égard, le CCCI a proposé à l'ACDI d'élaborer un cadre stratégique sur la société civile qui étofferait sa politique de 2002 en faveur d'une aide internationale plus efficace. Ce cadre devrait guider l'ACDI dans le choix de ses partenaires et les modalités de ses programmes, puisqu'il permettra de bien cerner les enjeux et d'élaborer des orientations stratégiques de la société civile qui serviront de catalyseur dans les processus de réduction de la pauvreté.

2.0 UNE SOCIÉTÉ CIVILE INDÉPENDANTE ET DYNAMIQUE DANS LE SUD : UN MOTEUR DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ

2.1 Les OSC du Sud sont des acteurs essentiels qui permettent de mobiliser les citoyens dans la revendication de leurs droits, la réduction de la pauvreté et le développement démocratique

La société civile est à l'avant-plan du discours de l'ACDI et de la communauté des donateurs sur le développement. Mais la plupart des donateurs, y compris l'ACDI, n'ont pas encore saisi les interactions complexes des intervenants ni des structures des sociétés civiles dans le Sud avec les différents paliers de gouvernement, et n'ont pas compris en quoi ces interactions sont indispensables à l'adoption de mesures efficaces visant à réduire la pauvreté.

mutuelle » - <http://www.oecd.org/dataoecd/11/41/34428351.pdf> et les fondements et objectifs proposés par le secrétariat du CAD pour les 12 indicateurs de progrès – La Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement », août 2005, <http://www.oecd.org/dataoecd/45/46/35230756.pdf>. La *Déclaration de Paris* a été signée par 93 pays, y compris de nombreux pays en développement, mais elle est le résultat de discussions intensives et de changements dans les orientations des donateurs, en commençant par le document du CAD de 1997 intitulé *Le Rôle de la coopération pour le développement à l'aube du 21^e siècle* qui a amorcé le soutien des donateurs pour une liste d'objectifs de développement, qui sont devenus par la suite les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et qui ont donné lieu à de nouvelles approches en matière de coopération au développement. Pour une société civile critique de l'initiative des donateurs en matière d'aide au développement, voir Coordination Sud, « Reforming Aid to Enhance its Effectiveness », février 2005.

Les OSC sont un pont indispensable aux efforts déployés par le Canada en matière de développement – un pont qui relie les programmes à l'échelle mondiale visant l'atteinte des OMD aux réalités locales auxquelles sont confrontés les démunis. Mettre un terme à la pauvreté est essentiellement un processus particulier aux situations locales, économiques, sociales, culturelles, écologiques et d'égalité entre les sexes dans chaque pays. Ainsi que le montrent les travaux d'Amartya Sen, nous réussirons à mettre un terme à la pauvreté lorsque nous aurons reconnu les droits des vulnérables et des démunis face aux grandes inégalités culturelles, sociales, économiques et aux pouvoirs politiques. Les enjeux sur le plan de l'égalité entre les sexes sont donc au cœur de la lutte contre la pauvreté. Il faut mettre en place un cadre d'interventions qui permettra d'axer les programmes de développement sur les droits de la personne.

Les interventions visant à contrer l'appauvrissement sont essentiellement des *processus politiques*, souvent plus conflictuels qu'harmonieux. Les citoyens, en particulier les pauvres et ceux qui n'ont aucun pouvoir, doivent avoir l'espace politique et social nécessaire pour revendiquer de leurs droits et se positionner dans le milieu familiale au travail, face aux élites politiques locales, aux gouvernements et aux institutions mondiales. Ils doivent avoir voix au chapitre dans l'élaboration des politiques, en vue de défendre leurs moyens de subsistance et d'assurer leur avenir dans un monde *plus équitable*. Les organisations de la société civile et les mouvements sociaux du Sud, en quête de reconnaissance des droits des femmes, des droits territoriaux ou du droit à un travail décent, ont une longue et riche histoire sur le plan de l'organisation de cet espace politique, économique et social à tous les échelons de la société.

En restructurant les relations d'aide avec leurs homologues du Sud, les donateurs n'ont pas tenu compte de la dynamique de ce processus politique. Les OSC ne peuvent et ne doivent pas remplacer un secteur public efficace ou des organisations démocratiques représentatives qui ont pour but de créer des conditions visant le respect des droits de leurs citoyens à l'échelle internationale. Néanmoins, les OSC en tant que telles sont d'importants acteurs de l'aide au développement, qu'il s'agisse d'associations communautaires, d'intermédiaires nationaux ou de réseaux internationaux exerçant une influence sur les donateurs gouvernementaux et les institutions multilatérales. Au Canada, les OSC recueillent des Canadiens plus de 500 millions de dollars par année pour le développement international⁴, ce qui permet une profonde relation entre les OSC canadiennes et cette diversité d'actions au civil dans le Sud et en fait les piliers de l'engagement de la population canadienne vis-à-vis des enjeux mondiaux.

Les rôles des organisations de la société civile du Sud au chapitre du développement sont dynamiques et en constante évolution. Elles ont notamment la responsabilité de soutenir la mise en valeur du potentiel des organisations de la base, mobiliser les secteurs bénévole et philanthropique locaux, mettre en œuvre des processus participatifs novateurs, défendre les droits de la femme qui sont au cœur de toutes les stratégies de développement, répondre à des situations d'urgence complexes, grâce à leurs connaissances des contextes locaux essentielles

⁴ Ce montant établi à 500 millions de dollars est le résultat d'une recherche effectuée à partir de 60 rapports annuels des membres du CCCI. Le revenu provenant de dons individuels du secteur privé pour ces 60 organisations était de 270 millions de dollars au total en 2000 (et 340 millions de dollars proviennent de sources non gouvernementales).

aux processus de médiation communautaires, représenter les droits de la personne et les intérêts des pauvres et des gens sans pouvoir, élargir l'accès à la gouvernance démocratique en consolidant des intérêts dans les collectivités et entre elles et appuyer les expériences d'apprentissage dans l'ensemble des pays et des régions. (Voir l'Annexe A.)

Ces divers rôles de l'OSC sont essentiels face aux inégalités croissantes et à la vulnérabilité sous toutes ses formes des populations pauvres du Sud où les priorités et l'efficacité des gouvernements sont souvent incertaines et aggravées par les pressions qu'exercent les intérêts des pays du Nord sur le plan des échanges commerciaux et de la sécurité. Ainsi, la société civile du Sud une tribune indépendante qui permettra aux organisations d'exprimer leurs priorités de développement et s'enraciner dans des relations crédibles, fondées sur la confiance avec les organisations locales ou nationales.

Les partenariats internationaux sont essentiels pour se faire une place, recueillir des fonds, contribuer à la mise en valeur du potentiel et donner accès aux réseaux de solidarité internationale voués à la cause commune de soutien à la gouvernance démocratique. Mais des recherches réalisées récemment sur le positionnement de la société civile au sein de cette nouvelle architecture d'aide au développement risquent de miner les approches indépendantes et novatrices de ce secteur. Les OSC du Sud sont de plus en plus considérées (ce qui est un peu contradictoire) à la fois comme des fournisseurs de services de sous-traitance pour les gouvernements (plutôt que de faire appel aux donateurs du Nord) *et* comme des fournisseurs de services « d'imputabilité », qui assurent qu'un gouvernement bénéficiaire remplit ses engagements vis-à-vis des donateurs.⁵

2.2 Quelles sont les caractéristiques principales des partenariats dans les relations Nord-Sud pour une véritable réduction de la pauvreté ? Que peut-on retenir de l'expérience des organisations canadiennes de la société civile ?

Depuis 1970, l'ACDI exerce son leadership auprès des donateurs en renforçant ces partenariats de la société civile par la mise en œuvre de mécanismes de financement novateurs. D'importantes leçons peuvent être tirées de ces expériences de partenariats et permettront éventuellement d'améliorer l'aide canadienne au développement. Quels ont été les avantages comparatifs des acteurs canadiens de la société civile en ce qui a trait aux initiatives de coopération au développement ?

⁵ Voir par exemple Jenny Chapman et al., « Southern Perspectives on the Management of Aid by NGOs : Changes in Practice and Implications for Development », un projet de recherche financé par le DFID de l'Uganda et de l'Afrique du Sud, 2000 à 2004; Lister, S et Nyamugasira, « Design Contradictions in the New Aid Architecture? Reflections from Uganda on the Roles of Civil Society Organizations ». *Development Policy Review*, 21 (1): 93-106; *Voices from the Southern Civil Societies, Interplay of National and Global Contexts in the Performance of Civil Society Organizations in the South*, Groupe de recherche – ONG, Institut des études sur le développement, Université de Helsinki, 2004; et Blagescu, M. et Young, J. *Partnerships and Accountability: Current Thinking and approaches among agencies supporting civil society organizations*, Overseas Development Institute (ODI), août 2005.

2.2.1 Des valeurs partagées, des interventions solidaires et respectueuses du principe de prise en charge par les OSC du Sud sont le fondement de partenariats efficaces et soutenus.

La majorité des OSC canadiennes ont rejeté explicitement, il y a de nombreuses années, les interventions dans le Sud, relatives aux programmes communautaires directs, au profit d'interventions avec leurs homologues du Sud. Pour ces OSC, l'*intention* (mais pas toujours la pratique) est de structurer les relations en fonction des valeurs partagées de solidarité réciproque et non en fonction de transferts d'argent qui répondent aux visées du Nord.

À l'instar de tous les donateurs, les OSC canadiennes doivent relever le défi de l'amélioration de la qualité de ces partenariats et reconnaître les pouvoirs inégaux qui en découlent. Le *Code d'éthique* du CCCI auquel les membres doivent se conformer souligne qu'un partenariat est un « processus d'accompagnement à long terme qui appuie le droit des gens à déterminer leurs orientations de développement et à exercer des activités conformes à ces orientations par le truchement d'organisations de la société civile ». Le Code établit des principes importants et des directives opérationnelles visant l'établissement de partenariats, un maintien et renforcement et la fin de ces partenariats (voir ces principes à l'Annexe B). Les membres du CCCI, qui constituent la plupart des organisations œuvrant en développement international au Canada, s'engagent à démontrer explicitement leurs méthodes de travail, afin de mettre ces principes en pratique dans leurs propres relations avec leurs partenaires.⁶

Les ONG canadiennes, les églises, les syndicats, les universités et d'autres organisations de la société civile ont souvent exercé leur leadership dans la société civile mondiale en répondant aux défis des partenariats d'après les principes du Sud et leurs propres principes. Les interventions des OSC, même à petite échelle, requièrent toujours une grande souplesse et être effectuées en partenariat. Dans bien des cas, les partenariats à long terme ont apporté la confiance et les connaissances nécessaires pour passer d'une relation donateur-bénéficiaire à une relation fondée sur le dialogue et le respect des préoccupations des partenaires du Sud. L'ACDI, par ses programmes adaptés, est devenue l'incubateur d'une multitude d'expériences de ce genre. Les partenariats établis par les OSC canadiennes ne sont pas parfaitement équitables, mais la solution ne réside pas dans leur rejet catégorique, au profit de partenariats plus large de pays à pays. Les OSC et l'ACDI devraient plutôt s'efforcer de mieux comprendre les conditions préalables à des partenariats plus équitables qui permettraient une véritable prise en charge des processus de développement par les organisations des régions pauvres du Sud. Les OSC et l'ACDI doivent investir dans ces partenariats, apporter de nouvelles ressources, faire preuve de créativité, d'ouverture à l'innovation et prendre conscience que le développement lui-même comporte des grands risques (surtout pour les populations pauvres).

2.2.2 Les partenariats établis par les OSC canadiennes sont l'expression de citoyens du monde

Les OSC canadiennes favorisent l'engagement des Canadiens vis-à-vis du développement, de la justice et développent le sens de la citoyenneté mondiale. Les partenariats Nord-Sud sont par l'entremise des OSC le reflet de la diversité des intérêts et des forces de la population en matière de coopération internationale.

⁶ Voir le document sur les principes et les normes de partenariat du CCCI à l'adresse suivante : http://ccic.ca/f/002/ethics_3_1_partnerships.shtml.

Il faut de toute évidence tenir compte davantage des OSC et de leur assurer plus de ressources parce qu'elles sont un véhicule essentiel d'éducation mondiale par l'entremise de leurs organisations au Canada et grâce aux nouvelles méthodes d'engagement des Canadiens qu'elles mettent en place. Les approches novatrices dans l'établissement de liens entre citoyens, par exemple, ont permis l'émergence de fonds de solidarité sous les auspices du Congrès du travail du Canada et elles ont suscité la création de réseaux avec les collègues, les universités canadiennes, les agriculteurs et les organisations de femmes à l'échelle du pays. Encore une fois, ces approches novatrices n'auraient pas été possibles sans une certaine souplesse des mécanismes de financement de l'ACDI.

2.2.3 Les partenariats appuient l'innovation et des tribunes privilégiées pour la société civile du Sud dans le secteur de la coopération canadienne internationale

Les OSC canadiennes ont pris des risques et leur approche du développement au cours des 35 dernières années a été novatrice. Elles ont fait œuvre de pionnières dans l'élaboration de méthodologies participatives, bien avant que les donateurs officiels ne comprennent leur importance, et elles ont favorisé une perspective fondée sur les droits, assurant davantage de pouvoir aux populations pauvres et de droits aux femmes, et privilégiant de nouvelles approches dans le rétablissement de la paix. Enfin, elles sont intervenues dans les situations d'urgence complexes au cours des années 1980 et 1990, bien avant que ces interventions ne deviennent des secteurs de prédilection de l'ACDI. Le soutien direct des OSC canadiennes donne une importante marge de manœuvre aux organisations de la société civile du Sud et ce soutien doit agir comme contrepoids démocratique aux intérêts des grandes puissances qui vont à l'encontre des besoins des pauvres. Encore une fois, des mécanismes de financement adaptés de l'ACDI, assortis de modalités de financement des programmes, ont permis des interventions de toutes sortes et une grande flexibilité à de nombreuses OSC canadiennes novatrices.

2.2.4 Les partenariats des OSC contribuent à la coopération internationale fondée sur le savoir

Aucun acteur en développement n'a le monopole des connaissances dans ce domaine et aucun n'a de « politiques toutes faites » susceptibles d'alimenter dialogue sur les politiques de développement. Une communauté dynamique d'OSC se mobilise pour soutenir les efforts accrus déployés par le gouvernement canadien qui cherche à s'acquitter de ses obligations en matière de lutte contre la pauvreté dans le monde. Elle apporte également une expertise considérable dans le domaine du développement qu'elles ont acquise dans le cadre de divers partenariats, d'échanges avec l'ACDI (sur des questions essentielles comme l'immunisation, le VIH-sida, les soins de santé durables, l'agriculture viable et le renforcement de l'esprit d'entreprise dans l'économie informelle). Pendant plus de dix ans, le CCCI a également établi un cadre d'échanges enrichissants entre le gouvernement et les OSC, dans le but de faire valoir les points de vue et les connaissances de leurs collègues de la société civile du Sud.

La qualité de ces échanges est étroitement liée à la qualité et au nombre de plus en plus élevés de partenariats créés par les OSC canadiennes. Si ces partenariats s'étiolent ou se raréfient, le Canada perdra une partie de son potentiel et les connaissances qu'il a acquises grâce à la diversité des interactions de milliers de Canadiens. L'ACDI a participé à l'initiative

quinquennale du gouvernement sur le secteur bénévole, dans le but de renouveler ses relations avec le secteur bénévole canadien. De toute évidence, les relations de l'ACDI avec les OSC canadiennes, bien qu'elles ne soient pas, à strictement parler, des partenaires, doivent se fonder sur l'Accord et le Code de bonne pratiques en matière de financement et de dialogue émanant de cette initiative quinquennale.

3.0 MISE EN ŒUVRE D'UN NOUVEAU CADRE DE PARTENARIATS POUR LA SOCIÉTÉ CIVILE

L'ACDI a une occasion unique de renouveler le leadership canadien en matière d'innovation et relations avec les OSC que les donateurs ont acquis au cours des dernières décennies. L'application efficace des principes des donateurs, plus particulièrement en ce qui a trait à la prise en charge locale, exige une prise en compte immédiate du positionnement des organisations de la société civile du Sud et des mouvements sociaux dans les programmes d'aide au développement.⁷ Le défi de l'ACDI et des OSC canadiennes d'offrir aux partenaires et à leurs homologues du Sud les ressources, les compétences et le soutien institutionnel nécessaires, pour que les sociétés civiles du Canada et du Sud remplissent efficacement leurs rôles respectifs. Une série de documents d'information abordent quelques-unes de ces questions.

Brian Tomlinson
Équipe d'Orientation de politique du CCCI
(btomlinson@ccic.ca)
Février 2006

Le CCCI remercie le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) pour son aide financière.

⁷ Le CCCI et l'ACDI ont entrepris des discussions politiques mixtes sur les questions de prise en charge dans les processus de développement en 2003. Voici quelques-unes des conclusions qui sont ressorties de ces discussions :

« La prise en charge est le point de départ des mesures de développement de la société civile ». Dans quelle mesure est-il possible d'intégrer des points de vue variés et des approches novatrices aux programmes de développement arrêtés par l'État ? Comme on a pu le lire dans une des études de cas : « Si la prise en charge est si importante, c'est parce que les démunis sont légion, et les bien nantis trop rares. La lutte contre les inégalités et le redressement des torts est un idéal que peuvent s'approprier beaucoup d'entre nous, et dont chacun peut se rendre responsable. » La question de la prise en charge jette un éclairage essentiel sur la qualité des relations et concerne fondamentalement la question de l'action citoyenne, qui peut s'avérer problématique pour la société civile comme pour le gouvernement.

Voir le « Compte rendu du dialogue CCCI-ACDI 2003 : Prise en charge locale : Rôles des organisations de la société civile du Canada et du Sud » Les 20 et 21 mars 2003, accessible sur le site du CCCI : www.ccic.ca.

ANNEXE A

CONTRIBUTIONS ÉVENTUELLES DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DU SUD POUR ENRAYER LA PAUVRETÉ

Dans les pays en développement, les organisations de la société civile sont créées essentiellement pour :

- renforcer la capacité des organisations, et parfois l'administration locale et les ministères nationaux, en offrant des occasions d'apprentissage et de formation au changement sociale;
- mobiliser les ressources bénévoles dans la société par la formation de groupes d'entraide, pour un appui au développement à la base et la promotion des valeurs civiques;
- réaliser dans les collectivités des programmes participatifs et souvent novateurs, en particulier dans les secteurs sociaux et producteurs de revenus;
- faire la promotion des droits des femmes, et plus particulièrement des femmes pauvres et marginalisées, parce qu'elles sont au cœur des stratégies efficaces de lutte contre la pauvreté;
- mobiliser les ressources locales et développer l'esprit philanthropique à l'échelon local;
- intervenir dans les situations d'urgence et les conflits complexes, en ayant une connaissance approfondie des collectivités, et agir comme médiateur dans les conflits sociaux et les processus propres à ces collectivités;
- offrir une structure organisée qui exprime les droits de la personne et les intérêts des citoyens, en particulier des pauvres et des impuissants, dans le domaine du développement communautaire et les processus de formulation des politiques;
- transmettre les points de vue et les propositions de changement du Sud dans les forums internationaux et multilatéraux;
- étendre les formes démocratiques de gouvernance par des mécanismes novateurs de participation, de médiation et de regroupement des intérêts au sein des collectivités et entre elles;
- encourager le réseautage et le partage des expériences entre les diverses régions d'un pays et entre les pays du Sud.

ANNEXE B

PRINCIPES DE PARTENARIAT DU CCCI

Le CCCI et ses organisations membres s'engagent à respecter les principes additionnels suivants qui s'appliquent aux partenariats :⁸

- a) Un partenariat doit être un processus d'accompagnement à long terme qui appuie le droit des gens à déterminer leurs orientations de développement et à exercer des activités conformes à ces orientations par l'entremise des organisations de la société civile.
- b) Un partenariat doit viser la promotion et le plein exercice des droits de la personne, des libertés fondamentales, de la justice sociale, de la distribution équitable de la richesse mondiale et de la viabilité environnementale.
- c) Un partenariat doit se baser sur une vision d'entraide et de solidarité et des objectifs sociaux partagés qui dépassent la simple mise en œuvre de programmes et de projets.
- d) Un partenariat doit être inclusif, respecter et favoriser la diversité.
- e) Un partenariat doit être équitable. Étant donné qu'il existe souvent des inégalités découlant de la dynamique du pouvoir, en particulier dans les situations de relations de financement, les partenaires doivent s'engager à établir des partenariats équitables.
- f) Un partenariat doit être une relation dynamique fondée sur le respect et l'honnêteté, dans laquelle les partenaires cherchent à mieux se comprendre et à s'apprécier.
- g) Les partenaires doivent faire preuve entre eux de transparence et se rendent mutuellement des comptes.
- h) Les organisations partenaires doivent respecter l'autonomie et les contraintes de chaque partie et favoriser un climat de confiance mutuelle dans toutes les activités visées par le partenariat.
- i) Les partenaires doivent s'efforcer d'apprendre l'un de l'autre et favoriser le partage des connaissances.

⁸ Bien que ces principes ne s'appliquent pas nécessairement à d'autres types de relations qu'entretiennent les membres du CCCI, ils peuvent orienter ces relations.